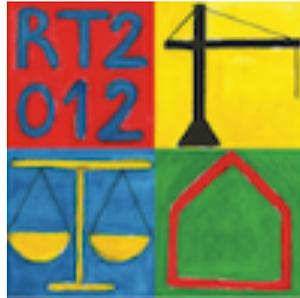


COLLOQUE

« LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012 »



LE 18 SEPTEMBRE 2015 – 06270 VILLENEUVE-LOUBET

COMPTE-RENDU IN EXTENSO

INTERVENTION DE MONSIEUR ALAIN MAUGARD

Président de QUALIBAT

M. Alain MAUGARD :

Vous voulez que l'on parle « Rugby » ou bien on fait le colloque ? *[Rires dans la salle ; l'intervenant riant aussi en disant ceci :]* Je peux y aller aussi sur le rugby... ! On va introduire le sujet... Je pense que l'on va se régaler ; c'est intéressant, je vous le dis ! En tout cas, en ce qui me concerne, c'est la première fois que je me retrouve dans un colloque où l'on va aller au fond des choses, où l'on ne va pas s'arrêter à une heure ou deux, où l'on va essayer de creuser les problèmes.

Dans mon intervention liminaire, je souhaiterais au fond mettre en perspective [les choses], parce que l'on peut entrer dans le vif du sujet, mais pour bien le traiter il me semble qu'il faut voir pourquoi on en est là, qu'est-ce qui nous a conduit à cela, et qu'est-ce qui soutient cette R.T. 2012 maintenant dans sa phase d'application.

La première idée est banale, sans l'être totalement ; elle est la suivante : nous avons deux problèmes simultanés dans ce début de XXI^e siècle :

- .- **le problème de l'énergie,**
- .- et **le problème « carbone »** -le problème de l'effet de serre-.

Ils sont liés, mais pas tout à fait.

Ils sont liés **pour les gens du bâtiment** chaque fois qu'ils disent « au fond, 1 watt non consommé, c'est-à-dire une économie, c'est du carbone en moins, c'est même la meilleure façon de décarboner ». C'est exact ! Mais là, l'accent est mis sur la façon de « décarboner ».

Et pourquoi aussi peut-il être intéressant de ne pas consommer de l'énergie ? Parce que : quand on prolonge les tendances d'un côté sur l'augmentation de la demande d'énergie dans le monde entier, et d'un autre côté sur l'offre de l'énergie, il y a une courbe qui va plus vite que l'autre, c'est la courbe de la demande d'énergie. Et dans l'offre d'énergie, la courbe peut augmenter, mais elle augmente avec une partie qui sont des énergies non renouvelables, c'est-à-dire qu'il y a un jour ou l'autre où, même si le pic n'est pas très « pic », c'est presque plat en ce moment sur les [énergies] non renouvelables, il n'empêche qu'il y a quelque chose, et ce quelque chose, c'est le problème de l'énergie en lui-même. En clair, l'humanité dominée par une civilisation urbaine, au rythme de l'augmentation de la civilisation urbaine sur la planète et avec ce qu'elle consomme, [de par] notre mode de vie urbain, va dans le mur. Il faut consommer moins d'énergie ! C'est la société 2 000 watts, etc. ; on est à 6 000 watts par personne à l'heure actuelle. L'idée est que l'on consomme trop d'énergie ; donc, on a un premier problème qui est celui de diminuer au fond notre besoin d'énergie pour vivre bien et avoir une économie prospère.

Mais au même moment, il y a la question du carbone. La question du carbone est en partie réglée si l'on baisse la consommation d'énergie (je vous l'ai dit), mais il y a aussi une autre idée, c'est dans l'énergie que l'on va consommer : est-ce qu'elle est plus ou moins carbonée ? Il faut la décarboner. Et c'est là que vous voyez arriver toutes les questions sur les énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables présentent deux intérêts : premièrement, elles sont renouvelables ; deuxièmement, la plupart d'entre elles sont, du point de vue du carbone, très intéressantes, donc elles nous apportent quelque chose.

On voit bien que l'on a ces deux problèmes. Et ces deux problèmes, ce n'est pas une histoire [vite réglée ;] [on ne peut pas dire :] : « on va les régler en cinq ans » ; d'ailleurs, je suis sûr que si je faisais une enquête consistant à demander : « est-ce que vous pensez que l'on va régler la question de l'effet de serre ? », tout le monde répondrait : « je n'en suis pas sûr » ou « je ne le crois pas » ou bien « on s'y mettra quand ce sera presque trop tard » ou même « trop tard » pour certains ; vous pensez cela. Vous savez bien qu'on l'a devant nous pour longtemps. Et la question de l'énergie, on l'aura pour longtemps parce qu'au travers de ce que je vous ai dit sur l'offre et la demande, vous voyez bien comment cela va se passer. Et il est d'ailleurs très intéressant de voir comment l'on peut arriver à avoir un prix « du non renouvelable », en ce moment, aussi bas, alors que l'on sait que globalement, sur le très long terme, cela ne fera que monter ! Cela veut dire qu'il va y avoir des hoquets de jeux sur cette question ; et s'il y a des hoquets de jeux, cela veut dire que c'est une question essentielle, la question de l'énergie. Et on en aura ! On aura des turbulences permanentes sur cette question de l'énergie.

Je fais une petite parenthèse, au passage, sur les EnR. Les EnR. ont un intérêt majeur, c'est qu'il ne pourra pas y avoir d'O.P.E.P. des EnR. ; parce que, réfléchissons-y, la production est partout : personne ne possède le vent ; personne ne possède le soleil. Et une politique économique [consistant à dire] : « Parce que je possède cela, c'est moi qui décide du prix » ce n'est pas possible avec les EnR. C'est pour cela qu'elles triompheront, c'est pour cela que ce sera imparable.

Vous allez me dire : « On démarre... Mais quel est le rapport avec la R.T. 2012 ? » ; eh bien, il est très fort ! Parce que, finalement, le Bâtiment gère ces deux choses. Le Bâtiment a des choix, qui sont les choix de moins consommer de l'énergie et donc de baisser sa consommation de carbone, puis il a les choix dans l'énergie qu'il continuera à consommer, de savoir comment il la consomme, si elle est décarbonée, si elle est plus ou moins décarbonée, si elle est renouvelable, si elle ne l'est pas. Puis, il ne les a pas sur des valeurs marginales, il ne les a pas pour des « peccadilles » (comme on dit dans le Midi), c'est pour des grosses quantités. Ce sont de grosses quantités d'énergie ! 40 % et quelques. Ce sont de grosses quantités d'effet carbone. Nous, nous sommes en-dessous de 30 % en France parce que nous avons beaucoup d'énergie, enfin d'électricité nucléaire, mais dans un pays qui n'a pas la même proportion, c'est 30 % ; et si vous me le permettez, là on ne compte que le Bâtiment, mais je pense que le vrai sujet, c'est la civilisation urbaine, c'est-à-dire le consommateur urbain avec ses transports, toutes les sortes de consommations ; là, c'est 75 % de la question énergétique et 75 % de la question carbone. Donc, nous sommes au cœur ! Nous sommes au cœur ! Et avec les deux aspects que je dis, et imbriqués ! D'ailleurs, il est intéressant parfois de les « désimbriquer » parce que l'on ne comprend pas pourquoi il y a les deux.

Le Bâtiment a une feuille de route. Aujourd'hui, nous parlons d'une étape de la feuille de route, c'est la R.T. 2012. Mais sa feuille de route, c'est le Bâtiment énergie positive (la feuille de route, c'est celle-là). Et cette feuille de route « le **Bâtiment énergie positive** » s'est « dessinée » dès le Grenelle ; la décision est dans le Grenelle. La loi « Transition énergétique », vous le voyez, c'est intéressant : la loi s'appelle « Transition énergétique » et on a, en fin d'année, le COP 21 « Carbone » ; on a les deux ; la loi de transition énergétique traite des deux ! On aurait dû dire : loi « Transition énergétique et Carbone ».

Donc, nous sommes quoi ? Qu'avons-nous dit dans le Bâtiment ? Nous avons dit dans le Bâtiment que l'on pouvait produire de l'énergie, que le bâtiment lui-même pouvait produire de l'énergie, à base essentiellement d'énergies renouvelables, d'ailleurs, essentiellement décarbonées (on ne l'a pas assez dit au départ), et que l'on consommait de l'énergie. Et même à cette époque-là, on s'est dit que si l'on consommait très peu d'énergie dans le Bâtiment, c'est-à-dire si l'on diminuait notre consommation, le challenge qui consiste à produire plus d'énergie que ce que l'on en consomme, était jouable. Donc, la R.T. 2012 a été conçue, dans le raisonnement, comme le seuil en-dessous duquel doit arriver la consommation pour pouvoir prendre le **challenge du Bepos**.

Donc, je vous annonce, au fond, d'une certaine façon, qu'aujourd'hui, le colloque, c'est la R.T. 2012, mais vous pouvez inscrire à un prochain colloque, dans quatre – cinq ans (vous pouvez être sûr que ce sera cela) : « le contentieux du Bepos » ; parce qu'il y aura (excusez-moi, je fais une introduction pour le prochain colloque (comme cela, je n'aurai peut-être pas à revenir), -pareil !- un contentieux sur l'idée : « on m'a promis un bâtiment qui produisait de l'énergie, je ne suis pas sûr, je ne retrouve pas les productions, etc. ». Donc, tout de suite, pour tous ceux qui pensent qu'à la fin du colloque on peut arriver à résoudre ou à diminuer le contentieux, je vous en annonce un deuxième ; par conséquent, que les experts se rassurent, que les avocats se rassurent et que les juges pensent qu'ils ont encore beaucoup de travail devant eux.

Pourquoi est-ce important ce que je vous ai dit ? Et j'en arrive à la quatrième partie : **nous sommes en train de changer de paradigme**. A partir du moment (je viens de dire deux choses dont on a besoin pour résoudre les grosses crises énergétiques et carbone, effet de serre, du XXI^e siècle), à partir du moment, donc, où l'on commence à se donner des objectifs qui s'appellent Bepos (Bâtiment énergie positive), il est à énergie positive ou il ne l'est pas ! Tout de suite, je viens de dire des chiffres, je viens de quantifier, ce n'est pas « à peu près à... », ce n'est pas « un peu », c'est « à énergie positive » (je fais exprès d'insister beaucoup là-dessus), c'est-à-dire que grosso modo on commence à mesurer des résultats. Je viens de prononcer deux choses : **le résultat et la mesure**. Le monde du Bâtiment est entré par cette question énergétique (il y était entré par l'acoustique, en fait, mais maintenant l'acoustique c'est le confort ; je ne dis pas que ce n'est pas important, mais ce n'est pas les mêmes grands enjeux de tout le XXI^e siècle) dans **l'ère de la performance et des résultats**. Et pour les gens du Bâtiment, c'est un changement de paradigme. Nous avons grosso modo dans le Bâtiment une obligation de moyens ; nous n'avons pas réellement cela pour l'acoustique ; on ne l'a pas vu venir aussi fortement, [nous avons] une obligation de résultats. C'est le monde qui change !

.- *Une obligation de moyens.* Au fond, quand vous prouvez, tous les acteurs, que vous avez rempli votre rôle, c'est réglé ; le client n'a plus rien à dire. Excusez-moi de présenter les choses ainsi.

.- *Une obligation de résultat,* c'est un résultat constaté par le client, par l'utilisateur, et c'est lui qui va dire : « Mais où est le résultat ? ».

Non seulement et pourquoi ne nous lâchera-t-on pas là-dessus ? On ne nous lâchera pas là-dessus parce qu'il y aura des usagers, des clients qui voudront le résultat, mais parce qu'en plus, pour des raisons politiques que j'ai indiquées, on n'a pas envie que le Bâtiment n'arrive pas globalement, macro-économiquement, au résultat. Imaginez que l'on se soit totalement trompés, que l'on consomme beaucoup plus d'énergie qu'on l'a annoncé, par rapport à tous les calculs que l'on fait quand on empile tous les résultats, on est complètement hors échelle ; si le Bâtiment dérape dans les objectifs, la loi de Transition énergétique n'a plus de sens ou a perdu beaucoup de sens et d'efficacité, etc. ; donc, on va avoir une double pression : on va avoir une pression « politique » (entre guillemets) de la société civile, de la Société qui va dire : « Les gens du Bâtiment, vous n'êtes pas foutus d'y arriver ! », et on va avoir une pression puisque nous allons être au contact du client. C'est ce qui va se passer.

Donc, tous ceux qui pensent que (je vais être fidèle à mes habitudes, lancer quelques petites flèches) « je ne suis pas sûr... », « Est-ce que je me souviens des débats ? », « Est-ce que la thermique, c'est un truc à deux ans ou à dix ans, dans la décennale et tout ? », excusez-moi, je ne suis pas juriste... Allez, ils sont à côté de la plaque ! Ils n'ont pas compris ; ce n'est pas un problème d'équipement, de micro-ondes ou de frigo, de trucs comme ça... Ce n'est pas cela. Ce que l'on veut, c'est que la performance, on l'ait, qu'on ait le résultat et que cela dure.

Vous pouvez le présenter comme vous le voulez, décennale ou pas, je m'en fous... Enfin, je ne m'en fous pas, c'est au cœur du débat que vous allez avoir, mais il n'y a pas photo « finish » sur l'interprétation ; il faut bien le comprendre. Et de toute façon, la société, après, comprendra ce qu'elle voulait ; elle voulait des résultats tangibles longtemps parce que c'est une solution politique. On l'appelle comme on le veut, on n'en sortira pas ; je pense que par définition, « le droit, les avocats, l'organisation » que l'on va avoir, devra rendre compte de ce devoir vis-à-vis de la société. C'est un peu ma façon de poser le problème ; [je ne suis] ni juriste, ni ingénieur. « Peut-être qu'il l'a mal posé, d'ailleurs » ; mais on verra, vous en discuterez dans les tables rondes.

J'ai presque fini... Parce qu'au début, il faut laisser toutes les tables rondes [discuter], il ne faut pas couper l'herbe... Je vais essayer de prendre quelque chose qui ne coupe pas beaucoup d'herbe. Il y a aussi **une spécificité au bâtiment** :

Premièrement, pour le fabriquer, il y a **beaucoup d'acteurs**. Pour ce qui est de l'Automobile, vous achetez une automobile, c'est celui qui vous l'a vendue qui est responsable. C'est simple. Après, il se retourne vers ses fournisseurs, etc. Dans le Bâtiment, vous allez me dire : c'est pareil, « c'est le maître d'ouvrage qui me l'a vendu » ; mais vous savez très bien que le maître d'ouvrage va dire : « ce n'est pas moi, c'est le concepteur », le concepteur va dire : « ce n'est pas moi, ce sont les entreprises », et l'entreprise va dire : « ce n'est pas moi, ce sont les industriels qui m'ont donné les fournitures... » ; donc, il y a beaucoup de monde. Moi,

QUALIBAT, [je peux dire sur] les compétences des entreprises, il y a beaucoup de corps d'Etat. Cela veut dire qu'il y a beaucoup d'occasions de dire : « Ce n'est pas moi » ; il n'y a pas de **responsabilités** claires. Voilà une première idée. Elle est [autrement dit : cette responsabilité] d'autant moins claire que l'on ne vient pas la vérifier.

Quand on commence à la vérifier par un **test**, vraie grandeur (je commence à lancer des petits trucs), là, le test dit des choses. Par exemple, je prends *l'étanchéité à l'air*. Voilà un test qui n'existait pas, que vous avez dans la R.T. 2012, et ce test a lieu maintenant. Je peux vous faire *un petit résumé* de ce qui s'est passé :

.- les premiers qui ont passé le test l'ont tous « loupé », sauf un ou deux qui étaient extraordinaires. Dans un cas pareil, celui qui passe le test, au moment de la livraison... « Comment savoir quel est le dernier qui m'a livré le... ? » [sous-entendu]

.- Et au deuxième coup, quand on prend les mêmes entreprises, tiens, le test est moins « loupé ».

..- Première idée : courbe d'apprentissage. On va en parler, vous allez en parler, c'est très intéressant : **la courbe d'apprentissage dans le bâtiment**.

..- La deuxième idée sur ce test sur l'étanchéité, c'est que certains acteurs, notamment les entreprises qui livrent le bâtiment, elles en ont assez de prendre ce risque au dernier moment. Que faites-vous quand vous voulez être sûrs de réussir l'examen ? Vous vous préparez à l'examen, vous faites des tests en blanc, etc. Et donc, se sont installés des **contrôles qualité** qui n'ont rien à voir avec la réglementation et qui sont de l'**autocontrôle** que se donnent les acteurs ; et cela marche ; il y a de moins en moins de tests d'étanchéité « loupés ».

.- Il y a même quelque chose puisque désormais il y a un test d'étanchéité : il y a ceux qui le réussissent et qui, chaque fois, font mieux que la barre. Ils nous disent : « Pourquoi ne pourrait-on pas comptabiliser dans un label le fait que j'ai(e) une étanchéité meilleure ? » Ceci est intéressant ; dès que l'on commence à mesurer ; c'est comme si vous avez une réglementation qui dit : « Il faut passer 5,80 mètres à la perche », elle n'est pas tout à fait à 5,80 mètres, on est entre nous, elle est à 5 mètres... et même pour des débutants que l'on est, à 4 mètres ; mais enfin, il y a tous ceux qui passent largement au-dessus de la barre et qui voudraient que l'on mesure le fait qu'ils sont passés au-dessus de la barre, que l'on mesure leurs performances. Je me suis aventuré évidemment, vous vous en doutez, au hasard, sur cette question de l'étanchéité. Ensuite, il y a beaucoup d'acteurs dans le bâtiment ; « O.K. ». Mais vous voyez que parfois il peut y avoir un système qui fait que ces acteurs s'autocontrôlent et que l'on commence, par un test final, à dire : « Moi, je m'en moque, je ne veux pas savoir qui est responsable ; le bâtiment n'est pas livré tant qu'il n'a pas cette performance ».

Ensuite, il y a **une deuxième idée dans le bâtiment** ; et justement la thermique est dedans. Cette deuxième idée est que quand vous êtes dedans, dans le bâtiment, que vous l'occupez, est-ce que vous changez ou pas les performances du bâtiment ? C'est-à-dire : est-ce que **votre occupation est de nature à changer la performance** ? Ceci est intéressant. D'ailleurs, dans l'article de loi que vous allez tous commenter, il y a peut-être un passage qui

concerne cela. C'est un vrai sujet. Quel est (grosso modo) le maintien de la performance dans le temps qui doit être dû à l'ouvrage et qui va avec l'ouvrage, qui est intrinsèque à l'ouvrage ? Et quelle est la performance et le maintien de la performance dans le temps qui est de la responsabilité de l'occupant ? Quand vous conduisez une voiture, que vous avez une certaine consommation, d'ailleurs testée par un test qui se discute, mais testée, on n'a pas un contentieux sur le thème : « la voiture, j'en discute la consommation » ; puis, quand vous utilisez cette voiture, sauf si vous « bidouillez » vous-même et vous changez le réglage du moteur, a priori vous n'avez pas de rôle sur la voiture, alors que dans le bâtiment ce n'est pas tout à fait exact. Dans le bâtiment, vous pouvez éventuellement par des comportements, par des usages assez particuliers (indépendamment aussi du fait d'ouvrir ou pas la fenêtre) les changer. Donc, il est vrai que cela va être compliqué.

Puis, **troisième volet dans le bâtiment qui peut changer la consommation**, c'est : j'ouvre, je n'ouvre pas, je change l'étanchéité ou pas, etc. Vous voyez que j'ouvre sur la complexité. Je suis en train de vous dire, enfin, on est en train de dire deux choses en introduction : de toute façon on ne pourra pas s'exonérer de résultats, on y est, et dans le temps. Et deuxièmement, il est vrai qu'il y a des parts de responsabilités partagées. C'est clair.

Vous allez me dire : « Voilà, c'est parfait ; **tout sera complexe**. Quand c'est complexe, il y a la place à des experts, il y a la place à des avocats, et il y a la place à des juges. La vie est belle ! » Sauf que, **est-ce que l'on ne peut pas simplifier cela** ? Au fond, le colloque, cela va être ça : il va y avoir l'apologie de la complexité (je m'y attends), puis il va y avoir peut-être l'idée que je lance comme cela en introduction qui est que **cette complexité, on peut la régler avec plus ou moins de rationalité** ? Au fond, la question est celle-là. On y réfléchit encore. Comment mettre de la rationalité dans un problème complexe ? Si l'on n'y met aucune rationalité, cela va être le champ qui n'aura pas de limites à toutes les interprétations, aux brillantissimes (ou pas) plaidoiries, etc. Si l'on met un peu plus de rationalité, cela ne veut pas dire que l'on ne va pas diminuer l'esprit même du contentieux, mais cela va le faire entrer éventuellement dans un cadre où une part de rationalité est dedans. Là, je n'en dirai pas plus parce qu'il y a peut-être quelques idées sur ce sujet, mais voilà, me semble-t-il, le colloque.

En plus, si je dis que cela va être un régal, c'est parce que je trouve que la **structure du déroulement** est exacte : **il y a les questions techniques et juridiques** qu'il faut traiter tout de suite, et ensuite **il y aura toutes les dérives ou pas du chantier et de l'exploitation - maintenance**.

On va se mettre au travail ; on va tous écouter, et cela va être du régal !

- Applaudissements -